

Covid-19 : une aide jusqu'à 2500€ pour travailleurs indépendants votée à l'unanimité par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants avec le soutien de l'UMIH



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) a voté en fin de semaine à l'unanimité une aide exceptionnelle en faveur des artisans et commerçants pouvant aller jusqu'à 2500€.



Frank Delvau, président UMIH PARIS IdF et membre titulaire du CPSTI a voté pour cette aide qui va permettre de soutenir financièrement de nombreux restaurateurs et hôteliers touchés de plein fouet par la crise du Covid-19, partout en France.



L'aide est modulable en fonction du niveau de cotisations de chacun et sera versée automatiquement après la validation définitive de « la tutelle » du CPSTI.



L'UMIH renouvelle son soutien plein et entier en faveur de cette « indemnité de perte de gains » proposée par la CPME. Cette aide exceptionnelle qui pourrait concerner jusqu'à 1,5 millions chefs d'entreprise, est à la hauteur de l'enjeu pour nos TPE, PME qui jouent leur survie quotidiennement dans cette crise.



Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr